



# PROGRAMME DE RÉFÉRENCIEMENT

## BUT

---

Lumi-O|InnovaPlas encourage ses employés à recommander des candidats qualifiés pour des postes disponibles au sein de l'entreprise. En tant qu'employés de Lumi-O|InnovaPlas, vous êtes les meilleurs ambassadeurs pour faire la promotion de notre entreprise auprès des gens et fidéliser les nouvelles recrues.

## PORTÉE

---

Tous les employés sont encouragés à référer des candidatures et sont admissibles au boni de référencement.

Les gestionnaires, superviseurs et les employés du service des ressources humaines ne sont pas admissibles à la prime de référencement.

## OBJECTIF

---

Le présent programme vise à :

- Mettre à contribution l'ensemble des employés dans le recrutement de nouveaux talents;
- Reconnaître les employés qui contribuent à promouvoir une carrière au sein de Lumi-O|InnovaPlas;
- Recruter des candidats spécialisés et qualifiés dans leur domaine d'emploi;
- Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance.

## FONCTIONNEMENT

---

Tous les postes sont admissibles au Programme de référencement. Pour recommander un candidat, l'employé doit venir porter le CV du candidat en main propre au service des ressources humaines ou aviser le service des ressources humaines que nous recevrons une candidature référée. Dans ce cas, le candidat doit mentionner par quel employé il est référé à la soumission de son CV. Il est important de mentionner le lien que vous avez avec le candidat et pourquoi vous le référez.

Pour être admissible au boni, il faut référer :

- Un candidat qui ne provient pas d'une agence de placement ou d'un consultant lié à Lumi-O|InnovaPlas;
- Un candidat qui n'a pas déjà occupé un emploi au sein de Lumi-O|InnovaPlas au cours des deux (2) dernières années;
- Un candidat qui n'a pas déjà été référé dans la dernière année par un autre employé de Lumi-O|InnovaPlas;
- Un candidat qui n'a pas débuté le processus d'embauche avec le service des ressources humaines;



## PROGRAMME DE RÉFÉRENCIEMENT

Le boni de 1 000\$, versée en boni imposable sur la paie :

- **Poste syndiqué et non syndiqué:**
  - **500\$** après 300 heures travaillées;
  - **500\$** : après 600 heures travaillées;

L'employé ayant référé le candidat embauché doit toujours être à l'emploi de Lumi-O|InnovaPlas pour obtenir la prime de référencement.

Lumi-O|InnovaPlas, ses gestionnaires, le service des ressources humaines ou toute autre personne responsable de l'embauche se réservent le droit d'embaucher ou non les personnes référées, lesquelles seront soumises au processus de sélection habituel.

Lumi-O|Innovaplas se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à son programme de référencement à tout moment.

### **CONFIDENTIALITÉ**

---

Lumi-O|InnovaPlas respecte le droit des candidats à la confidentialité des renseignements personnels les concernant. En conséquence, Lumi-O|InnovaPlas reconnaît que les renseignements personnels obtenus en lien avec l'application du présent programme sont de nature confidentielle et qu'ils le demeureront. À cet effet, les renseignements personnels ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées à y accéder et pour qui cela est nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions. Aussi, aucun commentaire ou renseignement ne sera transmis à l'employé ayant référé le candidat (salaire, refus, candidat non retenu, etc.) pour respecter la confidentialité du processus et assurer l'éthique professionnelle.